



CONTRAT 2020/2021

Signer ce contrat signifie que vous **respecterez** vos engagements

N° de contrat
LES DIFFER-

~~~~ Veuillez documenter les zones grisées ~~~~

## Les contractants

Le présent contrat est passé entre :

Francesca et Enrico FARINELLA - Les Différents  
adresse : 7 Rue de la Diamette 22980 LANGUEDIAS  
téléphone : 02 22 13 16 17  
e-mail : [info@lesdiffereents.fr](mailto:info@lesdiffereents.fr) site: [www.lesdiffereents.fr](http://www.lesdiffereents.fr)

désigné ci-après « le producteur » d'une part, et :

Nom [ ] Prénom [ ]  
adresse [ ]  
téléphone [ ]  
e-mail [ ]

N° adh. [ ]

désigné ci-après « l'adhérent » d'autre part.

## L'objet du contrat

Le présent contrat concerne la livraison une fois par mois par les producteurs de pizza, épicerie fine italienne, soupe. Les produits sont payés d'avance par l'adhérent au producteur. Le tableau joint en annexe précise le détail des produits choisis par l'adhérent. Cette annexe doit obligatoirement être jointe au contrat pour que celui-ci soit valide.

La livraison aura lieu dans l'ancienne école des Charrières, rue Saint-Anne à Quévert, entre 18h00 et 19h30 selon le calendrier établi en annexe, sauf cas exceptionnel qui ferait l'objet d'une information particulière par Amap'arcelle Solidaire.

## La durée du contrat

La durée du contrat est de 6 mois. Il prend fin avec la dernière livraison.

## Les engagements réciproques

L'adhérent s'engage à :

- **payer d'avance** en remettant au producteur de l'Amap'arcelle Solidaire la totalité des chèques correspondant aux choix indiqués sur le tableau. Les chèques sont libellés au nom du producteur, à qui ils seront remis à chaque échéance.
- **participer à l'organisation** d'au moins une distribution au cours de l'année.
- **venir chercher** sa commande au jour et à l'heure prévus pour la distribution, ou se faire représenter.

Le producteur s'engage à :

- **élaborer** ses produits en respectant les principes de l'agriculture paysanne rappelés dans la **charte des AMAP**.
- **livrer** les produits choisis par l'adhérent au jour et à l'heure prévus pour la livraison.

## L'adhérent déclare avoir réglé sa cotisation annuelle 2020 à l'association

| Fait à Quévert | LE PRODUCTEUR | L'ADHÉRENT |
|----------------|---------------|------------|
| DATE           |               |            |
| SIGNATURE      |               |            |

